



Profil de compétences

COMMISSION QUÉBÉCOISE DES
LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Ce document est disponible dans le site Web de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, à l'adresse suivante : www.cqlc.gouv.qc.ca.

© *Commission québécoise des libérations conditionnelles*

Mars 2021

Présentation

Bien qu'un profil de compétences existe déjà à l'égard des juges administratifs au sein de l'Administration publique québécoise, celui des membres de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (la Commission) tient spécifiquement compte des particularités de leurs fonctions et des impératifs de la Loi.

Il s'articule autour de trois composantes¹ :

- les savoirs (compétences techniques)
- le savoir-faire (habiletés et aptitudes)
- le savoir-être (valeurs et comportements)

Cet outil présente l'ensemble des compétences jugées nécessaires à l'exercice de la fonction de membres de la Commission, en considérant notamment l'impact des modifications apportées à la *Loi sur le système correctionnel du Québec* (RLRQ, chapitre S-40.1) en décembre 2020. Il permet également de véhiculer une vision commune et partagée des habiletés et des comportements attendus des membres.

¹ Cette catégorisation des compétences est inspirée de P. Noreau, M. Valois, P. Issalys et F. Houle. *La justice administrative : Entre indépendance et responsabilité*. Éditions Yvon Blais, 2014.

1. LES SAVOIRS (compétences professionnelles)

- Détenir un diplôme universitaire dans un domaine jugé pertinent aux fonctions
- Posséder un minimum de 10 années d'expérience professionnelle dans un domaine pertinent
- Connaître le système de justice pénal, et plus particulièrement la mission, le mandat et les activités de la Commission

Compétences acquises par des études dans un champ spécialisé ou par une expérience de travail pertinente


2. LE SAVOIR-FAIRE (habiletés et aptitudes)

- Analyser et synthétiser l'information
- Mener efficacement les audiences
- Faire preuve d'un jugement assumé et d'une autonomie décisionnelle
- Faire preuve d'une autonomie fonctionnelle et posséder de bonnes aptitudes à gérer des situations complexes
- Rendre des décisions impartiales, s'appuyant sur les faits et les principes de droit
- Faire preuve d'une capacité rédactionnelle structurée, compréhensible et accessible

Compétences d'application générale qui démontrent notamment un niveau suffisant d'habiletés et d'aptitudes à l'échange et à l'écoute, de maîtrise des langages, d'expérience humaine, de connaissance des réalités sociales, de capacité didactique, de perspective historique et de sens pratique

3. LE SAVOIR-ÊTRE (valeurs et comportements)

- Agir en tout temps avec respect et dignité, à l'égard de tous
- Agir avec cohérence et rigueur
- Intervenir avec intégrité, considération et pondération
- Faire preuve de standards élevés en matière d'éthique et de déontologie
- Être disposé à investir temps et effort afin de maintenir ses connaissances et ses compétences à jour



**Compétences qui
réfèrent aux
qualités
d'impartialité,
d'indépendance,
d'intégrité et aux
normes éthiques et
déontologiques**

*Commission
des libérations
conditionnelles*

Québec 